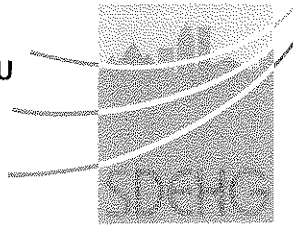


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Date de la convocation : 24/09/2009
 Nombre de membres : 18
 En exercice : 18
 Présents : 15



**S Y N D I C A T
 D E P A R T E M E N T A L
 D ' E L E C T R I C I T E D E
 H A U T E G A R O N N E**

Le 14 octobre 2009 à 10 heures,
 le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
 s'est réuni au siège du Syndicat,
 9, rue des 3 banquets à Toulouse,
 sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD, Président

Adhésion à la FNCCR dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie.

Etaient présents : Mmes PEREZ, GIBERT, Ms AUBAN, COMET, FERRÉS, IZARD, KELHETTER, MASFARNE, PARERA, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT, RUMEBE, STRAMARE.

Etaient absents : Ms CASSETTA, SICARD, SABATHE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
 Mme GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

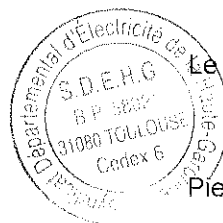
Vu la délibération du comité du 11 juin 2008 donnant délégation au bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tout type de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public ;

Vu la proposition de la FNCCR en vue de l'adhésion du SDEHG aux compétences spécifiques Energies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Energie ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- décide l'adhésion du SDEHG à la compétence supplémentaire Energie Renouvelables et Maitrise de la Demande en Energie proposé par la FNCCR.
- autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du Syndicat, le

23 OCT 2009